

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le mardi 4 septembre 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant le remplacement d'un usage dérogatoire de bureau par un usage de « vente au détail de système d'alarme » (#5396) du groupe d'usages « Commerce V » pour le local de l'entreprise Prevtch Innovations inc., situé au 4760, rue Martineau, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas cet usage dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Jefo)

3.2 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre le lotissement pour créer un nouveau lot à construire suite à une démolition partielle, la construction d'un immeuble de six logements et l'agrandissement de l'immeuble partiellement démoli situé au 1705, rue Girouard Ouest en dérogeant à certaines dispositions du règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, sur la rue Girouard Ouest entre les avenues de l'Hôtel-Dieu et Sainte-Anne)

3.3 Projet de règlement numéro 350-91 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser, dans la zone d'utilisation résidentielle 4083-H-12, le groupe d'usages « Résidence XII » (5 à 6 logements isolés);
- d'augmenter, dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05, la superficie maximale permise d'une seule enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 3,35 mètres carrés et la hauteur de 1,2 mètre à 1,52 mètre;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16;
- que la zone tampon numéro 53 située à la limite nord de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16 soit déplacée selon la nouvelle limite de ladite zone;
- que la fiche descriptive « P » montrant les détails de la zone tampon soumise à la zone 5027-H-26 soit modifiée pour réduire la hauteur de la haie requise au moment de la plantation de 2 mètres à 1,5 mètre, à régir le diamètre des chênes pyramidaux à 70 mm, mesuré à 1,3 mètre du sol au moment de la plantation et à augmenter la distance maximale permise entre eux de 3 mètres à 4 mètres au moment de la plantation

(Le territoire visé est situé dans le district Sacré-Coeur, à proximité de l'intersection Beauparlant/Bourassa; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité l'intersection Martineau/Jefo et dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des Seigneurs Ouest/Lambert-Sarazin)

4. Adoption de l'ordre du jour



5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018

Administration générale

6. Semaine québécoise de réduction des déchets – Proclamation
7. Ville de Saint-Pie – Ministre de la Santé du Québec – Demande pour la création d'un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi – Appui

Finances

8. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

Génie

9. Bâtiment de services, avenue Scott – Contrat
10. Développement résidentiel Le Faubourg Laframboise, phase 2 – Entente – Approbation (CP180827, art. 12)

Loisirs

11. Le Week-end à Manon – Fermeture de rue (CP180827, art. 22)
12. Programme d'aide financière – OBNL d'action communautaire autonome – Soutien à la propriété (CP180827, art. 20)
13. Tour Paramédic Québec – Fermeture de rue

Ressources humaines

14. Politique administrative encadrant le personnel cadre affecté au service de garde ou au rappel lors d'alarmes multiples– Approbation (CP180827, art. 25)
15. Ressources humaines – Contremaître au Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics – Embauche (CP180827, art. 26)
16. Ressources humaines – Alexandre Pion – Permanence (CP180827, art. 27)
17. Ressources humaines – Directeur du Service des travaux publics – Promotion
18. Ressources humaines – Surintendant à la Division immeubles et espaces verts – Ouverture de poste
19. Service des travaux publics – Chargé de projets – Mandat à consultant
20. Ressources humaines – Service de sécurité incendie – Réorganisation administrative

Travaux publics

21. Plan directeur des trottoirs – Approbation (CP180528, art. 7)
22. Mini-fourgonnette – Rejet de soumission
23. Camion léger 6 roues avec boîte fermée – Contrat



24. Camion léger 6 roues avec benne – Contrat
25. Camion avec nacelle – Rejet des soumissions
26. Déneigement, secteurs Assomption et Sainte-Rosalie avec tracteur et opérateur – Contrat
27. Poteaux d'incendie – Mise à niveau – Rejet de soumission
28. Travaux d'électricité – Contrat
29. Loisirs Saint-Thomas-d'Aquin – Réfection des terrains de tennis – Rejet de soumission
30. Chemins de fer du Centre du Maine et du Québec Canada inc. – Renouvellement d'ententes (CP180827, art. 5)

Urbanisme

31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP180827, art. 14, points 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1 et 7.2)
32. Dérogation mineure – 2456 Bourdages Nord – Approbation (CP180730, art. 20, point 8.1)
33. Dérogation mineure – 2455-2465 Saint-Joseph – Approbation (CP180730, art. 20, point 8.3)
34. Dérogation mineure – 16370 Saint-Thomas – Approbation (CP180730, art. 20, point 8.4)
35. Entretien des cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains (CP180827, art. 15)
36. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant le remplacement d'un usage dérogatoire de bureau par un usage de « vente au détail de système d'alarme » (#5396) du groupe d'usages « Commerce V » pour le local de l'entreprise Prevtch Innovations inc., situé au 4760, rue Martineau, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas cet usage dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05 (CP180528, art. 4, point 10.2)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Jefo)
37. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre le lotissement pour créer un nouveau lot à construire suite à une démolition partielle, la construction d'un immeuble de six logements et l'agrandissement de l'immeuble partiellement démoli situé au 1705, rue Girouard Ouest en dérogeant à certaines dispositions du règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07 (CP180626, art. 4, point 10.1)

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, sur la rue Girouard Ouest entre les avenues de l'Hôtel-Dieu et Sainte-Anne)

Réglementation

38. Projet de règlement numéro 1600-219 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à l'avenue Brodeur (CP180827, art. 10)



A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

39. Adoption du second projet de règlement numéro 350-91 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser, dans la zone d'utilisation résidentielle 4083-H-12, le groupe d'usages « Résidence XII » (5 à 6 logements isolés);
- d'augmenter, dans la zone d'utilisation commerciale 10029-C-05, la superficie maximale permise d'une seule enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 3,35 mètres carrés et la hauteur de 1,2 mètre à 1,52 mètre;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16;
- que la zone tampon numéro 53 située à la limite nord de la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16 soit déplacée selon la nouvelle limite de ladite zone;
- que la fiche descriptive « P » montrant les détails de la zone tampon soumise à la zone 5027-H-26 soit modifiée pour réduire la hauteur de la haie requise au moment de la plantation de 2 mètres à 1,5 mètre, à régir le diamètre des chênes pyramidaux à 70 mm, mesuré à 1,3 mètre du sol au moment de la plantation et à augmenter la distance maximale permise entre eux de 3 mètres à 4 mètres au moment de la plantation

(Le territoire visé est situé dans le district Sacré-Coeur, à proximité de l'intersection Beauparlant/Bourassa; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité l'intersection Martineau/Jefo et dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des Seigneurs Ouest/Lambert-Sarazin)

40. Adoption du règlement numéro 560 modifiant le règlement numéro 83 concernant la paix et l'ordre en ce qui a trait aux amuseurs publics

41. Adoption du règlement numéro 1600-218 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et le règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et des trottoirs durant la saison hivernale en ce qui a trait au déneigement

Services juridiques

42. Lot P 1 967 822 (avenue Pinard) – Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude par la Ville

43. Lot P 4 237 654 (chemin du Grand rang) – Ferme Roclairson inc. – Servitude en faveur de la Ville

44. Société d'habitation du Québec et Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Programmes de supplément au loyer, régulier et marché privé SL1 – Renouvellement d'ententes de gestion

45. Procédures judiciaires – 12820 de l'Église – Autorisation (CP180827, art. 17)

Documents déposés

46. A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);



B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le restaurant Bâton Rouge St-Hyacinthe aux 1000-1200, rue Daniel-Johnson Ouest

47. Levée de la séance